

ARRÊTÉ

**Portant convocation des électeurs du canton d'Amiens - 4 à une
élection départementale partielle le 18 et 25 septembre 2022
et fixant les modalités de dépôt des déclarations de candidature**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 47A ; L. 49 ; L. 210 – 1 ; L. 219 à L. 221 ; L.247; R. 109-1 et R. 109-2 ; R. 28

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant cessation de fonctions de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu l'instruction du ministre de l'Intérieur relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales en date du 23 mars 2021 ;

Vu la décision du tribunal administratif d'Amiens du 17 décembre 2021 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021 dans le canton d'Amiens - 4 en vue de l'élection des conseillers départementaux de la Somme;

Vu la décision du conseil d'État du 19 mai 2022 rejetant la requête de Monsieur Piot et Madame Quiquempois demandant l'annulation du jugement ;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de préfet de la Somme ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 45 du décret n° 2004-374 susvisé, en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré de droit par le secrétaire général de la préfecture ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : les électeurs du canton d'Amiens - 4 sont convoqués le dimanche 18 septembre et, en cas de second tour, le dimanche 25 septembre, afin de procéder à l'élection d'un binôme de candidat soit deux conseillers départementaux.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Article 2 : L'élection aura lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 29 août 2022, sans préjudice de l'application de l'article L. 30 du code électoral.

Article 3 : La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin sera ouverte le lundi 5 septembre 2022 à 00 heure et close le samedi 17 septembre 2022 à 00 heure. En cas de second tour, elle se déroulera du lundi 19 septembre 2022 00 heure au samedi 24 septembre 2022 à 00 heure.

Article 4 : une déclaration conjointe de candidature est obligatoire pour tous les binômes de candidats pour chaque tour de scrutin.

Les candidatures doivent être enregistrées à la préfecture de la Somme, au 51 rue de la république, 80 000 Amiens.

Le dépôt des candidatures se fera sur rendez-vous en appelant le 03 22 97 81 18.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou messagerie électronique ne sera admis.

Pour le premier tour, le dépôt se tiendra du mardi 23 août au jeudi 25 août 2022 de 9 heures 30 à 16 heures 30.

Pour le deuxième tour, le dépôt se tiendra le lundi 19 septembre et le mardi 20 septembre 2022 de 10 heures à 12 heures et le lundi de 14 heures à 16 heures 30.

Les candidats se présentent en binôme composé d'une femme et d'un homme (art. L 191) et chaque candidat doit impérativement se présenter avec un remplaçant de même sexe.

Pour être élu au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrage égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

Pour qu'un binôme puisse se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton.

Article 5 : Un tirage au sort déterminera l'ordre des candidatures et des emplacements d'affichage. Ce tirage au sort aura lieu, le jeudi 25 août 2022 à 17 heures. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et les maires concernés sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **01 AOUT 2022**

La secrétaire générale chargée l'administration de
l'État dans le département préfète par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Myriam GARCIA